

BOURSE D'ETUDE CANADIENNE DE LA FONDATION DE L'UQTR (Université du Québec à Trois Rivières)

Au titre de l'année universitaire 2019-2020 (session d'automne 2019), la fondation de l'UQTR offre plusieurs bourses d'études d'exemption des frais de scolarité et de logement pour les étudiants qui souhaitent poursuivre leurs études au Canada. Il s'agit des bourses du 1^{er}, 2^{eme}, et 3^{eme} cycle. Ces bourses sont destinées aux ressortissants des pays de la catégorie A (pays industrialisés européens, et extra-européens) et ceux des pays de la catégorie B (pays en développement, du tiers monde et extra-européens). Elles doivent leur permettre de poursuivre leurs études, de parfaire leurs connaissances pour les travaux de recherches dans les domaines auxquels l'UQTR accorde une attention particulière.

SPÉCIFICITÉ DE LA BOURSE:

Il s'agit d'une bourse d'exemption des frais de scolarité avec une allocation mensuelle pour les bénéficiaires. Le billet d'avion aller (Pays de provenance – Canada/ Québec) est pris en compte par la bourse par contre, le billet d'avion retour est pris en charge par le candidat lui-même. L'UQTR entend ainsi faciliter l'immigration aux personnes désireuses, de Poursuivre leur étude et d'obtenir des diplômes d'état canadien. Les candidats retenus au terme de la sélection de candidatures seront insérés outre leur étude dans les secteurs sensibles de la vie économique et sociale du Canada: (santé, droit, diplomatie, communication, finance, énergie, industrie, transport, agriculture...).

Cette option de l'Université vise à donner une aptitude professionnelle aux boursiers pour pouvoir travailler s'ils le désirent au Canada à la fin de leur formation.

DURÉE DE LA BOURSE:

Les bourses couvrent la période d'un cycle de formation ou au maximum six (06) semestres non renouvelables.

CONDITIONS PREALABLES A LA CANDIDATURE :

En règle générale, les candidats aux bourses étrangères Canadienne doivent:

- Avoir le niveau licence, master ou doctorat
- Avoir entre 15 et 50 ans;
- Comprendre et parler correctement le français ou l'anglais

PROCÉDURE DE SÉLECTION:

Veuillez faire votre demande de bourse en envoyant une lettre de motivation tout en réclamant le formulaire d'inscription à l'adresse mail secretariat@uqtr-ca.online

La date limite pour le dépôt des dossiers est prévue pour le **15 Avril 2019 à 6 h PM** (heure du Canada).

Attention à la fraude

L'UQTR désire porter à l'attention de tous les candidats étrangers qu'une tentative de fraude utilisant le nom de l'Université sévit actuellement dans certains pays. Cette tentative de fraude prend la forme de courriels indiquant notamment que des bourses couvrant tous les frais inhérents aux études sont offertes par l'Université afin de permettre à des étudiants étrangers de venir étudier au Canada. Les fraudeurs exigent une somme monétaire à envoyer par les services **western-union ou money gram** aux personnes soumettant leur candidature. Ils utilisent le logo officiel de l'Université, produisent de faux documents (formulaire, certifications, etc.) et font la promotion de ces bourses de façon frauduleuse et malveillante. Notez qu'aucune transaction concernant les bourses de L'UQTR ne s'effectue par ces services d'envoi d'argent. Toutes éventuelles transactions s'effectuent par carte bancaire ou virement bancaire.

Seules l'UQTR et la Fondation de l'Université sont autorisées à attribuer des bourses à des candidats étrangers. Aucun organisme externe à l'Université ou à la Fondation n'est autorisé à offrir des bourses d'études aux étudiants pour le compte de l'Université. De plus, toutes les communications par courriel que nous acheminons aux futurs étudiants se font via une adresse courriel se terminant par @uqtr-ca.online ou @uqtr.ca. Aucune autre adresse courriel n'est valide. Vous devez donc éviter toute correspondance avec un représentant qui vous écrit à partir d'une adresse Yahoo, Gmail, Hotmail, ou autre. Le site officiel de l'UQTR est le suivant : www.uqtr.ca

Les chances d'être admis reposent uniquement sur la qualité du dossier scolaire et sur les pièces exigées. Il est inutile de payer les services d'un représentant ou d'un organisme d'aide intermédiaire à l'admission ; cela n'augmente pas les chances d'être admis.